



CAS
**MÉDIATRICE OU
MÉDIATEUR EN
MILIEU SCOLAIRE
ET ÉDUCATIONNEL**

**H\UTE
ÉC-LE
PÉDAGOGIQUE
BEJUNE**

www.hep-bejune.ch

CONTENU ET OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le certificat d'études avancées (CAS) à l'intention des enseignant-e-s et professionnel-le-s qui travaillent avec l'enfant (0-18 ans, au sens de l'art.1 RS 0.107) vise à les former en médiation au processus d'accompagnement communicationnel et confidentiel, prioritairement au service de l'enfant.

Au sein de l'établissement scolaire ou de l'institution, le service de médiation promeut un climat de travail cordial et prévient les violences. Il vise à réguler les rapports entre personnel enseignant, éducatif, parents et partenaires scolaires et institutionnels.

La formation permet notamment de développer les compétences à :

- la pose d'un cadre bienveillant ;
- la conduite autonome du processus médiatif ;
- l'accueil et l'écoute inconditionnels des médié-e-s et de leur situation ;
- la maîtrise de différents modèles et approches médiatifs ;
- la posture professionnelle neutre, impartiale, multipartiale et pluripartiale ;
- la gestion de conflit entre pairs ;
- la considération de l'enfant actrice ou acteur de ses droits ;
- la réflexivité de la pratique professionnelle ;
- la prévention des victimations de l'enfant ;
- la mise en œuvre des droits de l'enfant selon la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) ;
- la mise en œuvre de diverses stratégies d'intervention dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

Accompagner l'enfant en milieu scolaire et éducationnel requiert une posture professionnelle à même d'agir en tant que tiers neutre dans la diversité des situations amenées en médiation.

Service ressource à disposition des pairs et des divers acteurs et partenaires des établissements, le service de médiation est facilitateur. Dans une visée d'adéquation aux besoins des terrains, la formation récemment établie propose une professionnalisation de la fonction de médiatrice ou de médiateur dans les établissements de la scolarité obligatoire et postobligatoire ainsi qu'en milieu éducationnel. Au travers d'espaces favorisant l'appréhension systémique des situations, de mises en situation pratique, d'échanges entre professionnel-le-s, de la connaissance des acteurs des réseaux, de la création d'activités ou de séquences didactiques prévenant les risques de victimations et promouvant le service de médiation, la médiatrice ou le médiateur développe l'opérationnalisation de l'accompagnement de l'enfant, des interventions et orientations au besoin.

La formation est au bénéfice de la reconnaissance [FSM Fédération Suisse Médiation](#).

INFORMATIONS PRATIQUES

Conditions d'admission

Cette formation en emploi s'adresse aux professionnel-le-s qui travaillent avec l'enfant et exercent en milieu scolaire ou éducationnel. Les conditions d'admission cumulatives sont les suivantes :

- être titulaire d'un titre d'enseignement reconnu par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) ou d'un Bachelor d'une haute école suisse ou d'un titre jugé équivalent, obtenu dans un domaine voisin, en particulier en sciences de l'éducation, en pédagogie curative clinique et éducation spécialisée, en pédagogie spécialisée ou en psychologie et en santé scolaire ;
- être au bénéfice d'une expérience professionnelle en milieu scolaire ou éducationnel ;
- pouvoir attester de l'exercice de la médiation en milieu scolaire ou éducationnel dès la seconde année de formation, sans exercer de fonction d'autorité au sein de l'établissement ;
- ne pas avoir été en situation d'échec définitif dans la formation visée ;
- ne pas avoir été exclu-e d'une haute école pour des motifs disciplinaires.

Les présentes conditions et la procédure d'admission dans son ensemble sont précisées dans les directives de la formation disponibles sous : www.hep-bejune.ch.

Organisation de la formation

Les jours de cours sont les samedis et les mercredis après-midis. Le cursus de 15 crédits ECTS (soit environ 400 heures ; cours, travail personnel et pratique professionnelle) comprend une vingtaine de journées entières et un peu plus d'une quinzaine de

demi-journées de formation en présentiel. Il comprend quatre modules de formation qui se déroulent sur une durée de quatre semestres académiques, travail de fin de formation compris. Deux journées de cours ont lieu en dehors de l'espace BEJUNE. La pratique de la médiation sur le terrain exigée en parallèle à la formation au moins dès la seconde année du CAS est encadrée par des cours d'analyse de pratiques professionnelles, notamment.

Certification et validation

Cette formation est certifiée par un CAS pour autant que la personne candidate remplisse les conditions suivantes :

- suivi régulier de tous les modules de formation (80% de présence au minimum) ;
- validation de chaque module au moyen d'un travail écrit et/ou oral ;
- validation du travail de fin de formation ; travail écrit et soutenance orale.

Lieu de formation

La formation se déroule principalement sur le site de la HEP-BEJUNE à Bienne.

Coûts de la formation

Les personnes candidates s'acquittent d'un émolument de CHF 100.- de frais d'inscription. La totalité des frais de formation (taxe) est à payer dès l'entrée en formation. Ils s'élèvent à CHF 6800.- pour les candidat-e-s de l'espace BEJUNE et à CHF 8000.- pour les candidat-e-s hors de l'espace BEJUNE. Les modalités et la prise en charge des coûts dépendent des services cantonaux BEJUNE en ce qui concerne le personnel enseignant.

Le CAS de médiatrice ou médiateur en milieu scolaire et éducationnel (CAS MED) vous permet d'acquérir une nouvelle fonction dans l'accompagnement de l'enfant et de concevoir la médiation comme un processus communicationnel et relationnel enrichissant les échanges professionnels et personnels au quotidien dans un mode consensuel.



Pour en savoir plus,
RENDEZ-VOUS SUR NOTRE SITE INTERNET !

Haute École Pédagogique BEJUNE

Formation continue et postgrade
Chemin de la Ciblerie 45
2503 Bienne
Suisse

T +41 32 886 99 31
formation.continue@hep-bejune.ch